Cfdt: FONCTIONS PUBLIQUES

Paris, le 3 avril 2026

Nos références : 013/2026/LR

Objet : Pouvoir d'achat des agents publics

Monsieur le Premier ministre,
Monsieur le ministre de l'Action et des Comptes publics,

Depuis un mois, la reprise des tensions au Proche-Orient a provoqué, au-delà du drame humain vécu par les populations civiles et fermement condamné par la CFDT, une hausse significative des prix des carburants. La dernière note de conjoncture de l'INSEE fait ainsi état d'une augmentation d'un point de l'inflation sur un an entre février et juin.

Cette nouvelle accélération de l'inflation intervient dans un contexte particulièrement dégradé pour les agents publics. Après plusieurs années de forte hausse des prix, sans mise en œuvre de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), sans revalorisation générale du point d'indice, et avec une diminution de 10 % de l'indemnisation des arrêts maladie, l'augmentation récente des carburants pèse lourdement sur leur pouvoir d'achat.

Faute d'une offre suffisante de transports collectifs, de nombreux agents publics sont contraints d'utiliser leur véhicule personnel pour se rendre sur leur lieu de travail. Dans ce contexte, il apparaît indispensable que les employeurs publics développent et facilitent le recours au télétravail pour les missions qui s'y prêtent, dans le respect des accords existants, afin de limiter l'impact financier de ces déplacements contraints. Les agents ne pouvant pas télétravailler, et particulièrement ceux ayant de bas salaires, voire très bas, doivent faire l'objet d'une attention particulière de la part des employeurs publics, en mettant en place des mesures spécifiques.

Par ailleurs, certains agents publics utilisent également leur véhicule personnel dans le cadre même de leurs missions de service public. Cette situation appelle la mise en place urgente de mesures compensatoires adaptées, telles que la revalorisation des indemnités kilométriques ou la mise à disposition de véhicules de service issus des flottes professionnelles.

Plus largement, les carrières des agents publics sont aujourd'hui fortement contraintes, avec des grilles salariales « tassées » et des rémunérations en début de carrière insuffisantes pour garantir des perspectives attractives et une reconnaissance à la hauteur des missions exercées.

Confédération Française Démocratique du Travail
Union des Fédérations **CFDT** des Fonctions publiques – 47/49, avenue Simon Bolivar, 75950 Paris CEDEX 19
Tél. 01 56 41 54 40 – Mel. uffa@uffa.cfdt.fr

Pour la CFDT, il est impératif d'engager sans délai un travail de fond sur les carrières et les rémunérations des agents publics, avec pour objectif de redonner des perspectives professionnelles et d'assurer un pouvoir d'achat à la mesure de leur engagement au service de l'intérêt général.
Dans cette perspective, la CFDT demande la désignation rapide d'un interlocuteur dédié aux 5,8 millions d'agents publics et sollicite l'ouverture, dans les meilleurs délais, d'un rendez-vous salarial.

La CFDT se tient naturellement à votre disposition pour tout échange complémentaire que vous jugeriez utile.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, Monsieur le ministre, l'expression de notre respectueuse considération.

Laure REVEL



Secrétaire générale

Monsieur Sébastien Lecornu
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de varenne
75007 PARIS

Monsieur David Amiel
Ministre de l'Action et des comptes publics
139 rue de Bercy
75012 PARIS

Confédération Française Démocratique du Travail
Union des Fédérations **CFDT** des Fonctions publiques – 47/49, avenue Simon Bolivar, 75950 Paris CEDEX 19
Tél. 01 56 41 54 40 – Mel. uffa@uffa.cfdt.fr